

# FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tél : +32.71.59.12.38, internet : <http://www.fci.be>

---

## DIRECTIVES DE LA FCI POUR LES JUGES

CONCERNANT LA  
MESURE DE L'ULNA

LORS DES COMPETITIONS INTERNATIONALES DE FLYBALL DE LA FCI



1er janvier 2017

**Le but de ces directives est de décrire comment les juges internationaux doivent mesurer les chiens afin d'évaluer les hauteurs finales de saut.**

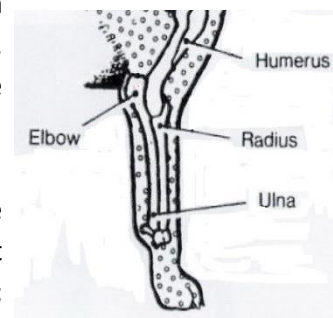
Chaque chien pour lequel une hauteur finale de saut inférieure à 35 cm est souhaitée, devra être mesuré par au moins deux juges avec pour résultat la même hauteur de saut afin qu'une hauteur finale de saut lui soit attribuée. Les OCN peuvent décider si plus de mesures sont nécessaires.

Lorsqu'un seul juge est disponible pour effectuer la mesure, il mesurera les deux pattes et prendra la mesure la plus courte en compte. La valeur mesurée ne sera valide que pour la compétition en cours. Ensuite, une hauteur finale de saut sera attribuée, après qu'au moins deux juges officiels ont mesuré le chien à la même hauteur de saut.

Lorsque le chien est mesuré par deux juges, chacun mesure une patte différente. Si une différence est constatée, les deux juges échangeront leur place. S'il s'avère qu'il y a une nette différence de longueur entre les deux pattes, la valeur la moins élevée doit être prise en compte. Si les deux juges évaluent toujours des hauteurs de saut différentes, le chien doit être mesuré par un troisième juge afin d'estimer la hauteur de saut finale. S'il n'y a pas de troisième juge disponible, la valeur inférieure sera prise en compte, mais seulement pour la compétition en cours, et le chien devra être remesuré par deux juges lors de la compétition suivante, avant qu'une hauteur de saut finale ne lui soit attribuée.

Afin de rendre la méthode de mesure plus claire, quelques illustrations sont fournies. Le chien peut être mesuré à l'aide d'une règle ordinaire, pour autant que la patte soit tenue dans la bonne position.

Cependant, il est conseillé aux juges d'utiliser un appareil de mesure adapté, muni d'un angle droit d'un côté, d'une surface de mesure et d'un mécanisme à glissière. Idéalement, la longueur est lisible lorsque le dispositif est tenu en position autour de l'avant-bras. Sinon, le repère de mesure doit être bloqué, afin qu'il ne puisse bouger lorsque la patte du chien est libérée.



Afin de mesurer correctement, les trois os de la patte avant doivent être tenus de manière à former deux angles de 90°. La position de la patte antérieure est

particulièrement importante ; elle doit être placée correctement en angle droit.



La distance à mesurer s'étend du carpe à la pointe du coude. La partie supérieure de la patte et l'avant-bras doivent également être maintenus à 90°. Il est important de noter que le coin supérieur gauche du dispositif doit être glissé sur l'avant-bras vers la main, afin que le coussinet carpien soit poussé vers la main. D'une main, le juge tient la main contre la tête du dispositif et soutient l'avant-bras (ulna) à la

surface du dispositif. Ensuite, il glisse le mécanisme vers la pointe du coude, où il est bloqué sans forcer.



**La version anglaise fait foi.**

**Ces Directives ont été approuvées par le Comité Général de la FCI à Paris, en octobre 2016. Elles sont en vigueur depuis le 1er janvier 2017.**